

Procédure file

Informations de base		
ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	2008/2019(ACI)	Procédure terminée
Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour le Royaume-Uni à la suite des inondations en juin et juillet 2007		
Sujet 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité		
Zone géographique Royaume-Uni		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PPE-DE BÖGE Reimer	20/09/2004
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI Développement régional	PPE-DE GALEOTE Gerardo	26/02/2008
	DG de la Commission Budget	Commissaire GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Événements clés			
18/01/2008	Publication du document de base non-législatif	COM(2008)0014	Résumé
31/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2008	Vote en commission		Résumé
05/03/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0065/2008	
10/03/2008	Débat en plénière		
11/03/2008	Résultat du vote au parlement		
11/03/2008	Décision du Parlement	T6-0082/2008	Résumé
11/03/2008	Fin de la procédure au Parlement		
27/03/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2019(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/58495

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2008)0014	18/01/2008	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE400.619	12/02/2008	EP	
Avis de la commission	REGI	PE400.712	28/02/2008	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0065/2008	05/03/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0082/2008	11/03/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)2060	09/04/2008	EC	

Acte final
Décision 2008/267 JO L 085 27.03.2008, p. 0007 Résumé

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour le Royaume-Uni à la suite des inondations en juin et juillet 2007

OBJECTIF : conclure un accord interinstitutionnel afin de mobiliser le Fonds de solidarité pour aider le Royaume-Uni touché par de graves inondations en juin et juillet 2007.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil (accord interinstitutionnel).

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 7 novembre 2002 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées du cadre financier.

Les conditions d'admissibilité à ce Fonds sont exposées en détail dans le règlement 2012/2002/CE du Conseil (se reporter à la fiche de procédure [CNS/2002/0228](#)).

Sur la base des demandes d'intervention du Fonds présentées par le Royaume-Uni touché par des inondations en juin et juillet 2007, les estimations des montants totaux des dommages causés sont les suivantes:

- Dommages directs : 4.612.000.000 EUR ;
- Aide demandée : 162.387.985 EUR.

Après examen de cette demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, la Commission propose de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant total de 162.387.985 EUR, à affecter sous la rubrique 3b du cadre financier.

La Commission présentera un budget rectificatif (BR) afin d'inscrire dans le budget 2008 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques, comme le prescrit le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2008/2017](#)).

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour le Royaume-Uni à la suite des inondations en juin et juillet 2007

En adoptant à l'unanimité le rapport de M. Reimer BÖGE (PPE-DE, DE), la commission des budgets recommande au Parlement européen d'approuver la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, en application du point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

Conformément à cette décision, une somme de 162.387.985 EUR en crédits d'engagement et de paiement sera mobilisée au titre du Fonds de solidarité de l'UE pour venir en aide au Royaume-Uni touché par d'importantes inondations en juin et juillet 2007.

Parallèlement, un budget rectificatif et supplémentaire 1/2008 (voir [BUD/2008/2017](#)) est approuvé pour mobiliser les fonds nécessaires.

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour le Royaume-Uni à la suite des inondations en juin et juillet 2007

OBJECTIF : conclure un accord interinstitutionnel afin de mobiliser le Fonds de solidarité de l'UE pour aider le Royaume-Uni touché par de graves inondations en juin et juillet 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2008/267/CE du Parlement et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, en application du point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union (FSUE) au moyen d'un mécanisme de flexibilité, à concurrence d'un plafond annuel de 1 milliard EUR au-dessus des rubriques concernées des perspectives financières.

Sur la base de la demande à bénéficier d'une aide du Fonds introduite par le Royaume-Uni touché par de graves inondations en juin et juillet 2007, les estimations des dommages se sont élevées au total à 4,612 milliards EUR.

Après examen de cette demande, et compte tenu du montant maximal envisageable pour le soutien du Fonds ainsi que de la marge existant pour la réaffectation de crédits sous la rubrique nécessitant des dépenses supplémentaires, il est décidé de mobiliser le FSUE pour un montant total de 162.387.985 EUR en crédits d'engagement et de paiement.

Un budget rectificatif a été adopté parallèlement afin d'inscrire dans le budget 2008 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques comme l'impose le point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [BUD/2008/2316](#)).

Fonds de solidarité de l'Union: mobilisation pour le Royaume-Uni à la suite des inondations en juin et juillet 2007

Le Parlement européen a adopté par 626 voix pour, 7 contre et 10 abstentions, une résolution qui approuve telle quelle la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) en vue de venir en aide au Royaume-Uni touché par de graves inondations en juin et juillet 2007.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en plénière par M. Reimer BÖGE (PPE-DE, DE), au nom de la commission des budgets.

Une somme de 162.387.985 EUR en crédits d'engagement et de paiements sera ainsi débloquée au titre du FSUE, via le Budget rectificatif 1/2008 adopté le même jour (voir [BUD/2008/2017](#)).